

REGLEMENT INTERIEUR
DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS Féminin
CRC Féminin

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Féminin de la région Occitanie. Il est un complément au règlement du CNC Féminin consultable sur le site de la FFPJP.

Composition

Le CRC Féminin est composé de 40 équipes dans une division unique (CRC F). Cette division est composée de 5 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux zones géographiques définies.

Montées et descentes (voir tableau annexe)

Elles sont établies en tenant compte :

- Des équipes descendues de CNC F
- Des équipes montantes de CNC F.

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNC), conformément au règlement national n'existera plus.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 5 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 5 groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipe.

Phase finale

Les premiers de chaque groupe participeront à cette phase, soit 5 équipes. Ces équipes seront classées entre elles pour déterminer l'ordre des quarts de finale. Ils seront positionnés de 1 à 5.

Les seconds de chaque groupe seront classés entre eux et les 3 premiers participeront à la phase finale, soit 3 clubs. Ils seront positionnés de 6 à 8.

Critères de classement (montées – descentes, phase finale)

Pour effectuer le classement entre toutes les équipes placées au même rang après la phase de groupes, nous prendrons en compte les critères suivants :

1. Nombre total de points
2. Goal average général
3. Nombre total de points « pour »
4. Nombre total de parties gagnées

Dans le cas où une égalité se maintient après ces critères, un match de classement sera organisé.

Les rencontres de ¼ et ½ finale se feront par tirage au sort préétabli (voir annexe).

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ¼ finales.

Le nombre de montées en CNC F sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi chaque année identique à celui des CNC
- Pour la phase finale
Sur un week-end en novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales
Dimanche matin : ½ finales
Dimanche après-midi : finale et match de classement
- Horaires :

- Sur un week-end à 3 matchs, le premier débutera le samedi à 14 heures, le second débutera le dimanche à 8 heures 30 et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury
- Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club
- Un forfait de restauration de **90,00 €** par équipe et par journée.

Pour le week-end à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de **90,00 €** par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de **150,00€**
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
 - Un forfait de restauration de **90,00 €** par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de **150,00€** sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains
Préparer 16 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 3 m. et 13 m. de long au minimum). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° contre 8° (Quart 1)
 - 2° contre 7° (Quart 2)
 - 3° contre 6° (Quart 3)
 - 4° contre 5° (Quart 4)
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 4
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 3

CRC F 2024 - 2025

Cas n°1: AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC	
2024	2025
2	27
27	13
11	
40	40
Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC	
2024	2025
2	26
26	13
12	1
40	40
Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC	
2024	2025
2	25
25	13
13	2
40	40
Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC	
2024	2025
2	24
24	13
14	3
40	40

CODE DE COULEURS

■	MONTEE en CNCF
■	MAINTIEN en CRCF
■	DESCENTE EN CDC
■	MONTEES DE CDC
■	DESCENTE DE CNCF

